



**Conseil d'administration  
du Programme  
des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des  
Nations Unies pour la  
population**

Distr.  
GÉNÉRALE

DP/CCF/ARG/1  
11 août 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Troisième session ordinaire de 1997  
New York, 15-19 septembre 1997  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire  
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC L'ARGENTINE (1997-1999)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1 - 3	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE . . . . .	4 - 13	2
II. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ANTÉRIEURES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS . . . . .	14 - 20	4
III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS . . . . .	21 - 48	6
IV. MODALITÉS DE GESTION . . . . .	49 - 52	11
<u>Annexe.</u> TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ARGENTINE (1997-1999) . . . . .		13

## INTRODUCTION

1. Le présent cadre de coopération avec l'Argentine pour la période 1997-1999 a été établi compte tenu des priorités nationales et des programmes stratégiques du Gouvernement ainsi que du mandat du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du rôle que ce dernier pourrait jouer en association avec le Gouvernement argentin et d'autres agents du développement.
2. Le présent document, qui a été élaboré comme suite à la note consultative du PNUD, tient compte des perspectives des organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et de divers représentants d'instances de la société civile.
3. Parmi les documents de référence examinés, il convient de citer "Argentina en crecimiento" (1995-1999); l'évaluation à mi-parcours du programme de coopération (1992-1996); le rapport de l'Argentine sur le développement humain (1996) et le rapport sur la situation du pays en 1996, qui expose les points de vue des organismes des Nations Unies représentés dans ce pays.

### I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT DU PAYS ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

4. Dans le Rapport sur le développement humain de 1996, l'Argentine se situe en trentième position selon l'Indice de développement humain (IDH). Le pays est parvenu à occuper cette place grâce au très respectable processus de réformes structurelles engagé en 1989 et axé sur le marché, mécanisme à même de répartir efficacement des ressources, la privatisation des entreprises publiques et la réforme de l'État. Cette réforme, remarquable par son ampleur et la rapidité avec laquelle elle a été mise en oeuvre, a permis de privatiser la plupart des entreprises publiques, de déréglementer l'économie, de réorganiser la gestion financière, de comprimer les effectifs dans l'administration centrale et d'entreprendre une modernisation du secteur public.
5. Ces mesures, alliées à la libéralisation des échanges et à la loi relative à la convertibilité qui, en établissant un taux de change fixe, a contribué à faire chuter l'inflation, ont permis d'assurer la stabilité des prix (l'inflation est tombée de 1 343,9 % en 1990 à 0,1 % en 1996), de stimuler l'accroissement du produit intérieur brut (le taux de croissance annuel moyen qui avait été de -1,1 % entre 1981 et 1990, a atteint 5,8 % entre 1991 et 1996), et l'expansion des investissements (dont le taux d'augmentation annuel moyen est passé de -7,6 % entre 1981 et 1990 à 16 % entre 1991 et 1996). Alors que la productivité annuelle s'était située en moyenne autour de -3,4 % entre 1981 et 1990, elle avait enregistré entre 1991 et 1996 une progression annuelle moyenne de 3,6 %, ce qui a permis de jeter les bases d'une croissance économique soutenue.
6. Afin de consolider ces acquis importants sur le front de la stabilisation de l'économie et de l'amélioration de la productivité, le Gouvernement a jugé indispensable de renforcer l'intégration de l'économie argentine sur le marché mondial. À cette fin, le Gouvernement s'est fixé pour objectif prioritaire d'accroître les exportations, de les diversifier et de proposer une nouvelle gamme de produits destinés à l'exportation. Il faut avant tout porter ses

efforts sur la reconversion des entreprises et le renforcement de la compétitivité, notamment dans les petites et moyennes entreprises, afin d'accroître l'emploi.

7. Ce processus de relance a mis en évidence le potentiel important dont dispose l'économie du pays pour parvenir à une croissance soutenue et en multiplier les retombées. Le Gouvernement se propose maintenant de raffermir les nouvelles relations macro-économiques et de mettre davantage l'accent sur le développement social, vu les secteurs les plus vulnérables de la population n'ayant pas vraiment recueilli les fruits résultant du processus d'ajustement économique et de restructuration des secteurs de production.

8. La hausse du taux de chômage, qui est un phénomène généralisé, a particulièrement touché les femmes (les chômeuses représentaient, en mai 1995, 21,8 % de l'ensemble de la population active féminine) et les jeunes (en 1995, 41,3 % des jeunes de 15 à 19 ans et 24,6 % des jeunes de 20 à 24 ans cherchaient en vain du travail). On a par ailleurs observé une forte incidence du chômage chez les chefs de famille. À partir de 1994, le taux de chômage a atteint 10 % et plus : en octobre 1996, il s'était élevé à 17,3 % pour l'ensemble du pays, et dans la conurbation de Buenos Aires (qui regroupe 60,7 % de la population active du pays), il était de 21,3 %; dans cette zone, le chômage frappe 14,7 % des chefs de famille.

9. Pour faire face à une demande sociale croissante, le Gouvernement a mis sur pied de vastes programmes visant à améliorer la situation des groupes les plus vulnérables; on peut citer notamment les programmes en matière d'emploi (reconversion de la main-d'oeuvre, spécialisation, formation professionnelle, création de micro-entreprises) et les programmes visant à satisfaire les besoins essentiels (amélioration de l'état nutritionnel, plan social dans le domaine de l'éducation, construction de logements, approvisionnement en eau potable, soins de santé primaires). À cet égard, entre 1989 et 1996, la part des dépenses publiques consacrées au social est passée de 24,8 % à 63,4 %, les dépenses de santé ayant absorbé 21 % des dépenses publiques totales. La stratégie adoptée par le Gouvernement en vue de fournir de manière plus efficace et rentable des services sociaux prioritaires vise à atténuer les effets sociaux de l'ajustement économique.

10. Le processus de réforme a par ailleurs accentué le clivage économique et social entre les régions prospères – notamment la capitale fédérale et la province de Buenos Aires – et les provinces plus défavorisées, dont la situation s'est détériorée. Cette disparité géographique complexe apparaît clairement lorsque l'on calcule, en le ventilant, l'indice de développement humain (IDH) : dans la classification internationale, la capitale fédérale venait en vingtième position parmi les pays où le développement humain est le plus fort, alors que la province de Jujuy n'occupait que la quatre-vingt-cinquième place.

11. Soucieux de redéfinir la relation entre la nation et les provinces sur les plans budgétaire et économique, le Gouvernement a décentralisé l'administration des services d'éducation et de santé. Pour indispensable qu'elle soit, cette politique est source de problèmes tenant à la disparité entre les responsabilités nouvellement dévolues aux provinces et les ressources dont celles-ci disposent. Tous ces facteurs influent sur la possibilité d'agir des

pouvoirs publics, non seulement en ce qui concerne les rapports entre l'État fédéral et les provinces, mais aussi pour ce qui est des relations entre les différents secteurs sociaux et entre la société et l'environnement : autant de problèmes pouvant acquérir une importance pour les perspectives de développement national durable.

12. Le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé tant aux problèmes environnementaux en milieu urbain – il est de plus en plus difficile de trouver de l'eau potable et une atmosphère non polluée – qu'aux problèmes touchant plus particulièrement les zones rurales où habite la majorité des pauvres. Dans ces zones, les principaux problèmes concernent la dégradation des sols : les zones arides et semi-arides représentent les deux tiers de la superficie totale du pays, soit 187 millions d'hectares dont 22 millions sont des sols déjà dégradés dont la régénération serait très difficile ou très coûteuse. Pour ce qui est des terres érodées les plus fertiles du pays, sur les 9 millions d'hectares que couvre la principale zone céréalière du pays, 5,5 millions (60,74 %) correspondent à des terres érodées dont la remise en état est encore possible tant sur le plan économique qu'écologique.

13. À l'instar de nombreux autres pays, l'Argentine ressent les effets des divers changements observés à l'échelle mondiale du fait de la pollution atmosphérique et du déboisement : changements climatiques (provoqués par l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre due à l'activité industrielle); appauvrissement de la couche d'ozone (causé par les émissions de gaz ou de substances nocives); réduction de la diversité biologique (par exemple dans le Chaco Húmedo, région qui est un des cinq habitats présentant la plus grande diversité biologique au monde et dans la zone côtière de la Patagonie où la faune abondante est menacée d'extinction. Le pays se soucie avant tout de disposer d'informations détaillées sur tous ces problèmes et de définir sa propre stratégie pour tenir les engagements pris dans les conventions internationales.

## II. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ANTÉRIEURES ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS

14. Le cinquième programme de coopération du PNUD avec l'Argentine (1992-1996) a essentiellement porté sur les domaines suivants : a) renforcement de la capacité des gestion de l'État; b) formulation et mise en oeuvre de politiques et programmes destinés à améliorer la situation sociale; et c) soutien de la croissance économique.

15. Pendant la première moitié du cycle, le programme a essentiellement visé à soutenir l'action du Gouvernement dans les domaines de la réforme et de la redéfinition du rôle de l'État. À cet égard, il y a lieu de souligner les résultats que représentent l'élaboration et l'adoption des lois sur le régime national d'investissements publics et la réforme de l'administration des finances – loi 24.256 – (budget, crédit public, trésorerie et comptabilité); la comptabilisation du montant total de la dette publique extérieure et intérieure; la renégociation de la dette (Plan Brady, Club de Paris, consolidation de la dette intérieure) et l'informatisation du Ministère de l'économie (mise en réseau de 1 300 postes de travail) et du Ministère des relations extérieures et du culte (mise en réseau de 800 postes de travail à Buenos Aires et de

100 ambassades). Le programme a par ailleurs contribué à la mise en oeuvre de réformes dans des secteurs clefs comme la santé (redéfinition des instruments organisationnels et normatifs et du système institutionnel de prestations du régime d'assurance maladie, et participation de six hôpitaux relevant de trois juridictions argentines à un projet pilote de gestion autonome.

16. Vu le souci croissant du Gouvernement de lutter contre la pauvreté et de créer des emplois, le programme a surtout porté, durant la seconde moitié du cycle, sur la formulation de politiques et programmes destinés à améliorer la situation sociale. Dans ce domaine, les succès les plus importants ont été obtenus grâce au Programme de reconversion professionnelle (PARP) (organisation dans tout le pays de 5 606 stages de formation à l'intention de 102 449 jeunes chômeurs ayant un faible niveau d'instruction, dont 40 % de femmes, et insertion immédiate de 30,5 % d'entre eux dans le monde du travail. Il convient de signaler en outre la mise en place de l'assurance chômage (100 000 bénéficiaires), le soutien apporté aux programmes de formation professionnelle du Secrétariat à l'emploi et à la formation professionnelle du Ministère du travail (supervision de 500 stages de spécialisation professionnelle destinés à 120 000 travailleurs) et l'exécution de projets pilotes de reconversion de la main-d'oeuvre dans des secteurs touchés par le processus de privatisation. En ce qui concerne les soins de santé maternelle et infantile et la nutrition, on a regroupé, depuis 1995, dans le cadre du programme PROMIN, 189 prestataires (hôpitaux et centres de santé et de développement de l'enfant) dans tout le pays qui ont dispensé des soins à environ 100 000 mères et 200 000 enfants, sur un total de 500 000 personnes visées par ce programme.

17. Au milieu du cinquième cycle, l'action a de plus en plus été axée sur la croissance économique (création de la Fundación Export-Ar (MRECIyC); formulation d'un vaste programme de reconversion des petites et moyennes entreprises vers l'exportation et mise en place d'un projet pilote regroupant plus de 150 entreprises), sur l'exploitation durable et sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (formulation du plan de gestion de la zone côtière de la Patagonie).

18. Pour mener à bien toutes ces activités, il a fallu mobiliser un volume important et croissant de ressources auprès des pouvoirs publics aux niveaux national, provincial et municipal et des institutions multinationales de financement, si bien que le montant total consacré à l'exécution de ce programme pour la période 1992-1996, ressources du PNUD comprises, s'est élevé à 391 millions de dollars.

19. Les résultats décrits ci-dessus ont grandement renforcé la capacité nationale d'exécution des projets de développement. Pendant le cinquième cycle, on est passé d'un programme entièrement exécuté avec le concours du bureau local du PNUD à un programme pour lequel le Gouvernement argentin a assumé directement 95 % des fonctions administratives inhérentes à la mobilisation des apports nécessaires à sa mise en oeuvre. Pendant cette même période, le Gouvernement a adopté le décret 92/95, inspiré des mécanismes et procédures du PNUD, qui a permis d'exécuter directement des activités financées au moyen du budget national, sans qu'interviennent des organismes de coopération.

20. Ainsi, au cours du cinquième cycle, le rôle du PNUD a évolué : du soutien à l'exécution des projets, le Programme est passé à une intervention plus active en vue de la promotion et de la diffusion des thèmes fondamentaux du développement humain durable. Cette évolution a eu des résultats tangibles : d'importants débats auxquels ont participé les entités de la société civile, ont été consacrés à cette question, et la notion de développement humain durable a été inscrite dans la Constitution nationale, telle qu'elle a été révisée en 1994, qui lui confère une reconnaissance juridique absolue. Il y a lieu de signaler que cette notion a été entérinée par le Sénat, dont la Commission de l'écologie et du développement humain s'est chargée pendant deux ans d'établir, de publier et de diffuser le rapport de l'Argentine sur le développement humain.

### III. STRATÉGIE ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

21. Le cadre de coopération avec l'Argentine pour la période 1997-1999 est défini en fonction de deux éléments : la stratégie fonctionnelle en vue de l'intervention du PNUD et le contenu thématique.

22. Stratégie fonctionnelle. Les enseignements tirés du cinquième cycle permettent d'affirmer que les conditions sont réunies pour que le PNUD aille plus loin dans son rôle de prestataire de services de développement, qu'il doit améliorer en diversifiant ses apports. Pendant la période 1977-1999, le PNUD renforcera ce rôle afin de pouvoir poursuivre son oeuvre conformément à la nouvelle notion de "partenaires de développement", dans le cadre d'un dialogue permanent avec le Gouvernement et la société. Les principales fonctions du PNUD pour la période 1997-1999 devraient donc être les suivantes :

a) Promotion : Favoriser la réflexion nationale sur la situation du pays et les politiques de développement dans la perspective d'un développement humain durable, qui reflète le caractère global du processus de développement et aille au-delà d'une optique sectorielle fragmentaire. À cet effet, il faudra diffuser les grands axes de la pensée internationale et créer des espaces de dialogue entre le secteur public, le secteur privé et la société civile, d'une part, et entre les niveaux national et local, d'autre part. Cette action sera complétée par la diffusion systématique d'informations et la rédaction et la publication de documents de qualité consacrés au développement humain durable;

b) Initiatives novatrices : Promouvoir des initiatives qui, de par leur caractère novateur, soient susceptibles d'être reproduites pour en accroître les retombées. Il faudra notamment encourager les provinces et les municipalités à entreprendre de nouveaux projets, et préconiser des méthodologies nouvelles dans les divers domaines d'action du programme;

c) Services de développement en vue de la promotion du développement humain durable et du renforcement des capacités : Soutenir les programmes contribuant au développement humain durable et constituer une capacité nationale réelle de gestion en l'étendant à tous les niveaux (provinces et municipalités) et à d'autres phases du cycle du programme. L'appui apporté par le PNUD visera notamment à renforcer les capacités de surveillance des programmes sur le plan technique et quant au fond, surtout en ce qui concerne la qualité et les résultats, dans la perspective du développement humain durable. Cette stratégie suppose en outre une plus grande complémentarité avec l'action des institutions

financières internationales, grâce à la création d'espaces et de mécanismes de suivi technique qui soient plus utiles pour les différents participants aux programmes.

23. Domaines thématiques. Les domaines thématiques retenus sont fondés sur les politiques et priorités du Gouvernement décrites dans la section I, sur les besoins de coopération déterminés par les organismes des Nations Unies dans le rapport de 1996 sur la situation du pays, où sont exposées les vues desdits organismes représentés en Argentine, et sur le rapport de l'Argentine sur le développement humain, qui rend compte de la situation du pays au regard des orientations et notions définies par le PNUD.

24. Dans ce contexte, l'action à mener pendant la prochaine période devra porter sur les domaines thématiques suivants : a) renforcement du marché, des institutions et de l'équité, et b) gestion adéquate des ressources naturelles et de l'habitat.

A. Renforcement du marché, des institutions et de l'équité

25. Le choix de ce domaine thématique répond à la volonté d'intégration que le Gouvernement argentin affiche dans son action politique qui vise à instituer une société riche en perspectives, assurant à la fois la croissance économique, le renforcement des institutions à tous les niveaux de gestion et l'amélioration de la situation sociale. Étant donné les progrès accomplis dans la réforme économique et la redéfinition du rôle de l'État, et l'existence de diverses filières de coopération en la matière, notamment avec les institutions financières internationales, les mesures s'inscrivant dans ce cadre de coopération porteront surtout sur les domaines où les politiques nationales de soutien de la croissance économique s'attachent le plus directement à accroître le revenu et à améliorer les conditions de vie et d'emploi.

26. Dans ce contexte, et dans le cadre de ses activités de promotion, le PNUD contribuera à stimuler le débat sur les interactions entre les divers volets de ce domaine thématique. Par le biais de réunions de haut niveau, le débat portera sur des questions comme la compétitivité, le développement institutionnel et l'activité économique afin de donner suite aux programmes d'action approuvés lors du Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. En association avec le Gouvernement, le PNUD entreprendra des travaux méthodologiques de caractère interinstitutionnel pour systématiser les engagements pris par le pays et établir des mécanismes de suivi au niveau national.

27. Pour ce faire, le PNUD prendra part aux initiatives novatrices qui créeront des synergies entre ces divers volets, préconiseront d'autres angles d'attaque pour le règlement des problèmes et pourront être transposées ailleurs. À cet effet, le PNUD appuiera la mise en place d'un projet pilote entre les provinces et les municipalités qui permettra de faire le bilan des expériences dans le domaine de la gestion sociale au niveau local. De même, on encouragera la coopération horizontale entre provinces et entre municipalités pour les échanges d'informations sur les expériences réussies de gestion régionale et

locale. Le PNUD facilitera la mobilisation de ressources financières qui permettront l'octroi de microcrédits aux fins de la création d'emplois et de l'élimination de la pauvreté.

28. En ce qui concerne la promotion du développement humain durable et le renforcement des capacités nationales, le PNUD concentrera ses efforts sur les trois domaines suivants : a) renforcement du marché, b) renforcement des institutions et c) renforcement de l'équité.

#### 1. Renforcement du marché

29. Politiques nationales : Le Gouvernement s'est fixé comme objectif prioritaire d'intégrer l'économie argentine dans les flux commerciaux et financiers internationaux et, en particulier, de développer un secteur des exportations dynamique et compétitif, conformément aux normes internationales. Cette stratégie met l'accent sur les mécanismes du marché, qui sont à même de répartir efficacement les ressources, sur la promotion des exportations grâce à la relance des secteurs en perte de vitesse, comme le secteur minier, la modernisation des petites et moyennes entreprises et sur le renforcement des services commerciaux.

30. Mesures à prendre par le PNUD : Reconversion des petites et moyennes entreprises (PME). Le PNUD appuiera la reconversion de 500 PME en offrant des services de consultants chargés de faciliter l'établissement d'un répertoire des prestataires de services qui permettra de se renseigner facilement sur l'offre et sur les services d'appui, de simplifier les démarches, de resserrer le contrôle de qualité et de doter le Secrétariat au commerce et aux investissements du Ministère de l'économie des moyens requis pour gérer le programme de reconversion des entreprises.

31. Développement du secteur minier : Il est prévu d'appuyer la réforme de la législation minière, de relever le niveau de compétence technique des mineurs et de stimuler l'activité d'entreprise des PME, de mieux définir le système environnemental minier et de créer un dispositif national de technologie minière, tout en développant les capacités administratives et opérationnelles des entreprises publiques d'exploitation minière aux niveaux national et provincial.

#### 2. Renforcement des institutions

32. Politique nationale : Après avoir accompli d'importants progrès dans le renforcement de l'administration centrale et achevé la décentralisation vers les provinces de la gestion des services d'éducation et de santé, le Gouvernement national a lancé un programme général de soutien de la réforme du secteur public à l'échelon provincial qui non seulement confie aux provinces et aux municipalités des responsabilités budgétaires plus importantes, mais s'efforce d'accroître l'efficacité et l'utilité dont font preuve les institutions pour améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées. Outre la réforme du secteur de l'éducation, le Gouvernement se propose d'intensifier la réforme du secteur de la santé, afin d'améliorer l'accessibilité, l'efficacité et la qualité des services.



33. Mesures à prendre par le PNUD : Modernisation de l'administration publique provinciale. Le PNUD appuiera les initiatives consistant à aider les provinces à équilibrer leur budget, à assumer les fonctions qui leur ont été dévolues dans les domaines de l'éducation et de la santé et à créer un cadre productif propice à l'essor des entreprises. Des activités sont également prévues dans les provinces de Neuquén, Chaco, Tucumán, Salta et Río Negro, pour lesquelles on appliquera de nouvelles méthodes de participation et de recherche du consensus au niveau provincial.

34. Appui au processus de décentralisation : Dans le cadre du programme de développement municipal, le PNUD apportera son concours au perfectionnement des mécanismes de financement des investissements municipaux et à la formation des administrations locales à la sélection et à la formulation de projets de développement visant à améliorer la qualité de vie de la population, notamment des couches sociales dont les revenus sont les plus bas. La formation mettra l'accent sur les thèmes liés au développement humain durable, comme la mise en oeuvre d'Action 21 et le suivi local des engagements contractés lors des conférences mondiales.

35. Réforme du secteur de la santé : Le PNUD appuiera la réforme de ce secteur sous tous ses aspects, tant en ce qui concerne les organes de direction et de gestion de l'État, que les services de sécurité sociale et l'organisme chargé des prestations de santé au profit des retraités. En outre, le PNUD prendra part à la gestion d'un programme expressément conçu pour rationaliser les modalités de gestion hospitalière, en partant d'expériences pilotes mettant à l'essai différentes formules de gestion autonome des services.

### 3. Renforcement de l'équité

36. Politiques nationales : La politique sociale nationale vise en priorité à assurer les besoins essentiels de la population, à garantir l'égalité des chances de participer au processus de développement économique et à éliminer les diverses causes et manifestations de la pauvreté. Le Gouvernement assigne une priorité élevée à l'élaboration de politiques de création d'emplois et de mise en valeur des ressources humaines (au moyen de l'éducation, de la formation et de services de santé) afin que les Argentins soient prêts à occuper un emploi dans un environnement compétitif.

37. Action du PNUD : Création d'emplois pour les jeunes désavantagés. Le PNUD fournira son concours pour la formation de 100 000 jeunes (50 % de femmes) désavantagés et peu instruits à des emplois semi-qualifiés et au fonctionnement des entreprises en vue de leur permettre de trouver un emploi. Les services d'orientation et de formation des bureaux régionaux de l'emploi seront renforcés.

38. Santé maternelle et infantile : Le PNUD continuera d'appuyer la fourniture de divers services de base (santé et nutrition) dans tout le pays à l'intention de 700 000 mères et enfants dénutris en améliorant les centres de santé qui sont également chargés de la diffusion d'informations, en assurant la formation de leur personnel et en initiant les mères aux mesures prophylactiques (soins prénataux, nutrition infantile, prévention des maladies). On renforcera

également la capacité des organismes des provinces qui assurent la prestation de services, en renforçant leurs capacités de planification et de gestion.

39. Lutte contre le sida : Le PNUD appuiera les mesures prises par le Gouvernement touchant la prévention, par le biais d'une campagne d'information et la création d'une antenne pour les organisations non gouvernementales qui diffusent des informations sur les méthodes prophylactiques, procèdent à des enquêtes socioculturelles et épidémiologiques et dispensent une formation. On renforcera également les services de prévention et de soins et les laboratoires des hôpitaux du pays à l'intention des personnes atteintes du VIH/sida.

40. Incidences prévues : Le programme du PNUD appuiera les objectifs nationaux visant à réduire la pauvreté et à améliorer les conditions de vie. Les indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité des actions du PNUD tiendront notamment compte du degré de participation des petites et moyennes entreprises et du secteur minier en ce qui concerne les exportations, le renforcement de l'efficacité de la prestation des services sociaux au niveau national, provincial ou municipal, l'augmentation des revenus des jeunes à la suite de leur insertion dans le marché du travail, la diminution de la morbidité et de la mortalité des mères et des enfants, ainsi que le degré de participation de la société civile, à la prévention et à la lutte contre le sida. D'autres indicateurs seront choisis au cours de l'exécution du programme.

#### B. Gestion adéquate des ressources naturelles et de l'habitat

41. Les politiques suivies dans ce domaine viseront à faire respecter les engagements contractés aux termes d'Action 21 et des diverses conventions internationales et à encourager l'utilisation rationnelle et durable des ressources naturelles. Conformément à son rôle de promoteur, et dans le cadre du processus fondé sur la participation et le consensus des intéressés, le PNUD prêtera son concours pour l'élaboration d'une stratégie nationale visant à assurer la protection de la diversité biologique.

42. Le PNUD encouragera les initiatives novatrices qui permettraient d'inciter les communautés, les entreprises et les autorités des provinces à s'engager à verser des dédommagements pour la dégradation de l'environnement et à restaurer les ressources naturelles. Dans la province de Neuquén, après avoir procédé au reboisement de certaines zones, on s'emploiera à remplacer le pétrole par d'autres sources naturelles d'énergie renouvelables permettant de desservir les populations les plus pauvres de la région et de créer des emplois et des revenus.

43. Politiques nationales : Le Gouvernement a défini sa politique touchant l'environnement et le développement durable qui met l'accent sur la législation adoptée en la matière (lois relatives à l'utilisation durable des ressources naturelles) et les dispositions prises [création du Consejo Nacional de Desarrollo Sostenible (Conseil national du développement durable)] et réaffirme les dispositions du Pacte fédéral sur l'environnement). Cette politique donne la priorité à la protection de la diversité biologique, à la lutte contre la désertification, à la lutte contre la pollution et au respect des engagements aux termes des conventions internationales.

44. Actions du PNUD : Aménagement de la zone côtière de la Patagonie en vue de la préservation de la diversité biologique. Outre le concours fourni pour l'élaboration du Plan, en organisant la consultation des intéressés et en contribuant à obtenir leur adhésion, le PNUD collaborera à son exécution en renforçant la coordination entre les institutions et les provinces et en créant un réseau de zones protégées sur la côte de Patagonie. À cette fin, il sera fait appel au concours des associations les plus importantes du secteur privé (pêcheurs en haute mer, transporteurs de pétrole, industrie touristique et autres) et des autorités des trois provinces ainsi que des représentants des communautés et des associations de défense de l'environnement.

45. Utilisation d'autres sources d'énergie pour la desserte des populations rurales : Le PNUD financera les études de viabilité technique et financière touchant l'environnement, l'objectif étant d'alimenter les populations rurales pauvres en sources d'énergie non classiques.

46. Protection de la couche d'ozone : Le PNUD fournira un appui financier et technique pour faciliter la reconversion des industries utilisant des substances ou des gaz qui appauvrissent la couche d'ozone.

47. Changements climatiques : Le PNUD prêtera son concours pour l'établissement d'un inventaire national des gaz à effet de serre et d'études sur l'impact de ces gaz sur les changements climatiques et les moyens d'y remédier. Le texte de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique sera diffusé et une formation dispensée.

48. Incidences prévues : La coopération contribuera à promouvoir et à renforcer la capacité des institutions pour l'élaboration de politiques, de plans et d'instruments nationaux permettant d'atteindre les objectifs du développement durable et d'Action 21. Les indicateurs suivants permettront d'évaluer l'efficacité du programme de coopération : le degré de participation de la société civile aux travaux du Consejo Nacional de Desarrollo Sustentable (Conseil national du développement durable), l'élaboration de stratégies nationales visant à préserver la diversité biologique, la lutte contre la désertification et l'allocation par l'État des ressources nécessaires, ainsi que la réalisation des objectifs technologiques définis dans le Protocole de Montréal.

#### IV. MODALITÉS DE GESTION

##### A. Exécution

49. On continuera de donner la priorité à la modalité d'exécution nationale, notamment lorsque les institutions nationales compétentes disposent des capacités nécessaires. Lorsque ces capacités doivent être renforcées, le bureau de pays du PNUD appuiera l'exécution.

50. Dans le cadre de la programmation, dont l'élaboration et l'exécution des programmes de développement sont fonction, on aura recours dans certains cas à la modalité d'appui aux programmes nationaux en vue d'éviter la dispersion des ressources dans des projets indépendants, d'accroître l'efficacité de l'exécution et de faciliter le suivi de l'incidence des programmes.

B. Examen et suivi

51. Compte tenu de la stratégie visant à accroître l'efficacité des apports du PNUD, on appuiera la mise au point d'un système d'indicateurs permettant de mieux mesurer les incidences du programme sur le plan du développement humain durable. Ces indicateurs seront groupés en trois catégories : renforcement de la capacité des ressources humaines, organisation des biens et services et inclusion dans le processus social. Ces indicateurs devront être définis en consultation avec les organismes nationaux d'exécution, les organismes du système des Nations Unies et les entités de la société civile. Il sera tenu compte des progrès notables accomplis dans d'autres pays.

C. Mobilisation des ressources

52. Selon les estimations du bureau local du PNUD, le montant total des dépenses partagées pour la période 1997-1999 s'élèvera à près de 300 millions de dollars des États-Unis.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ARGENTINE  
 (1997-1999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report de CIP	(663)	
MCARB 1.1.1	1 300	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66 % de MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	—	
Total partiel	637 <sup>a</sup>	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	50 000	
Fonds pour le développement durable	4 805	
FMAM	1 058	
Protocole de Montréal	3 747	
Participation aux coûts de tierces parties	250 000	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	—	
Total partiel	304 805	
TOTAL GÉNÉRAL	305 442 <sup>a</sup>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2. qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; MCARB = montants cibles pour l'allocation des ressources de base; UNIFEM = Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; UNSO = Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse; et VNU = Volontaires des Nations Unies.

-----